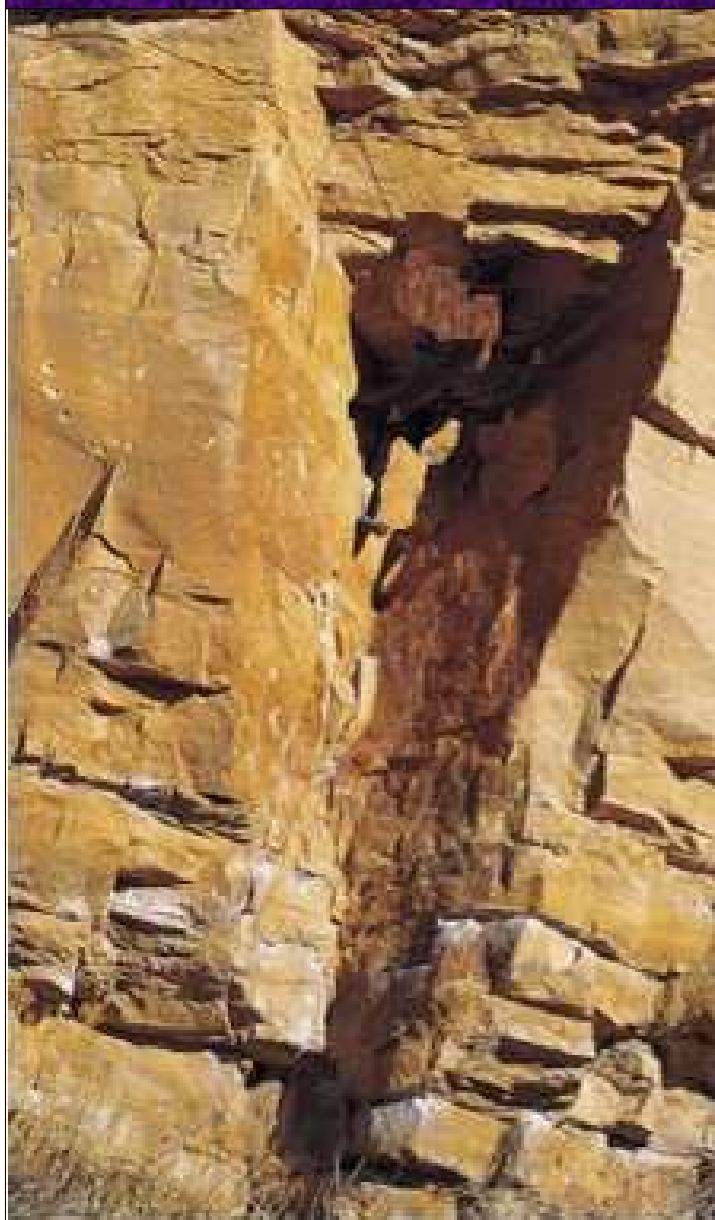


L'écho de la pierre et du vin

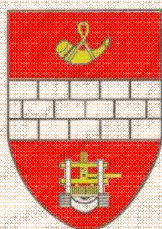


A NOTER

**11 novembre 2014
à 10h45**



*Commémoration du Centenaire
de la Grande Guerre 1914/1918*



Bulletin municipal de
CORGOLOIN

Numéro 72 - Octobre 2014

Journal.corgoloin@orange.fr



Jacky MOULIN

Corgolinoises, Corgolinois,

La rentrée scolaire, comme chaque année, sonne le glas de la période estivale.

La rentrée de septembre est souvent synonyme de nouvelles activités. Ce sera particulièrement le cas cette année avec la mise en place des nouveaux rythmes qui ont été naturellement l'objet de nombreux débats. S'agissant d'une compétence de la Communauté de Communes, c'est elle qui a eu la lourde charge de préparer un projet éducatif de territoire pour l'ensemble des vingt-cinq Communes qui la composent. Je voudrais ici saluer l'énorme travail accompli par le service enfance jeunesse en concertation avec les élus de cette commission qui se sont attachés, tout au long de la démarche, à ne prendre en compte que l'intérêt des enfants.

Certes, cette réforme engendre d'importants changements d'organisation dans les écoles, les centres de loisirs, pour les parents et le personnel communal. Quelques ajustements seront certainement nécessaires. Il nous reste maintenant à tout mettre en œuvre pour que ces nouveaux rythmes scolaires soient véritablement bénéfiques pour tous les écoliers de notre Communauté de Communes, mais encore un très grand bravo au service enfance et jeunesse.

A noter, que pour cette rentrée 2014/2015, notre R.P.I. Comblanchien, Corgoloin, Premeaux-Prissey bénéficie d'une ouverture d'une classe maternelle illustrant ainsi le dynamisme de notre territoire.

L'été a été studieux avec la poursuite des travaux d'assainissement dans notre village. Ces travaux, s'ils provoquent une gêne dans la circulation, sont indispensables pour récolter les eaux usées séparément des eaux pluviales et pouvoir les traiter correctement. C'est à la fois une obligation réglementaire mais aussi un devoir collectif vis-à-vis de la préservation de l'environnement. Nous sommes conscients de la gêne occasionnée par l'ampleur de tels travaux, mais nous ne pouvions pas passer « à côté » malgré ce que nous pouvons entendre parfois. A ce propos, je tiens à remercier solennellement Madame ALLEXANT et ses enfants d'avoir permis de passer dans leur propriété de la rue du Petit Paris afin d'économiser 60 000 euros à la collectivité, alors que d'autres personnes refusent tout compromis... Un GRAND MERCI à « Lulu » pour cet acte citoyen !

Numéro 72 - Octobre 2014

Magazine d'informations
municipales

Conception - Mise en page -
commission communication :

Mesdames DA COSTA, GATTI-
CHEVILLON, LECLERCQ,
MEZZAVILLA, PATRU.
Messieurs HÉRITIER,
PODECHARD, VERET.

Directeur de la publication :
Jacky MOULIN

Mairie de CORGOLOIN
journal.corgoloin@orange.fr

Images du Net & diverses
Tirage en 600 exemplaires :
Dicolor - Ahuy

☎ 03 80 56 19 19

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

P.3 & 4 > Délibérations du
conseil municipal et C.M.J.

VIE MUNICIPALE

P.5 > Visite sous-préfète -
Collecte bouchons - Vœux
2015

VIE MUNICIPALE

P.10 à 13 : Plan paysage -
radars - recensement - poème -
nouveau boulanger - communiqué
amicale C.I.S. des deux Côtes - fête
de la musique - Festival du rire en
pays nuiton 2014

L'ÉDITO DU MAIRE

P.2 et 3 > La rentrée

VIE MUNICIPALE

P.6 à 9 > Rentrée scolaire -
commission impôts -
Monument aux morts -
Assainissement

VIE MUNICIPALE & ASSOCIATIVE

P. 14 à 15 : fête des voisins
Repas club « souriant au
passé - arbre de Noël -
colis des aînés -
11 novembre - lotos

P. 16 > AGENDA

Au fil des saisons, CORGOLOIN apparaît toujours avec un nouveau visage, selon les transformations, les aménagements qui se poursuivent et améliorent le cadre et les conditions de vie de chacun.

Vous m'avez souvent entendu dire qu'il y avait encore beaucoup à faire et que tout n'est pas parfait : je confirme ! C'est donc avec force et détermination que notre nouvelle équipe au conseil municipal s'attelle à continuer de conduire l'ensemble des travaux engagés, porter les dossiers importants, réfléchir sur des projets annoncés, tout un programme essentiel pour le devenir de notre village.

Alors, sachons regarder devant et maintenir le cap !

Avant de terminer mes propos, je voudrais saluer la bienvenue à Agnès JEANNET et à Cédrik SCHELTENS qui ont repris début juillet la boulangerie du village.

A tous, je souhaite une belle rentrée scolaire, sportive, culturelle, associative ou professionnelle !

Jacky MOULIN
Maire de Corgoloin



Extraits des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2014

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Compte-tenu des élections sénatoriales, le Conseil Municipal procède à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Après dépouillement, sont élus :

- Délégués titulaires : Léonard Dillenschneider, Jacky Moulin, Daniel Podechard.

- Délégués suppléants : Stéphanie Da Costa, Marie-Christine Leclercq, Armelle Mezzavilla.

FESTIVITÉS 13 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal aborde de nouveau le déroulement du 13 Juillet 2014. Une affiche sera apposée sur les différents tableaux de la commune ainsi que dans les commerces (la buvette et le barbecue sont pris en charge par l'Association « AE2C »).

FÊTE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN

Le Conseil Municipal fait un dernier point sur la fête de la musique du 21 Juin.

FORÊT

Vente coupes de bois

Mr Léonard Dillenschneider informe le Conseil Municipal de la vente de deux coupes de bois, Parcelle 30 (coupe secondaire) à la scierie Forey et Parcelle 33 (coupe d'amélioration) à la scierie Vuitton.

Réfection fossé « La Chargeolle »

Etude des documents fournis pour la réfection d'une partie du chemin forestier en bordure de fossé « La Chargeolle » ; un devis sera demandé pour l'enrochement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NUITS -SAINT-GEORGES

Divers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Podechard Daniel en tant que délégué auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges

Transférées (C.L.E.C.T).

Mrs Héritier Philippe et Daniel Podechard sont proposés en tant que membres pour intégrer la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Dans le cadre de la participation de la Commune de Corgoloin à la Commission « Développement économique, tourisme, aménagement de l'espace » de la Communauté de Communes , Mr Léonard Dillenschneider est désigné en tant que Correspondant « Territoire à énergie Positive » et Mr Jean-Marc Page en tant que Correspondant « Amélioration de l'Habitat ».

ASSAINISSEMENT

Le devis présenté par la Sté Cégelec d'un montant HT de 2760,80 € est approuvé pour la réfection du réseau EP Impasse du Stade et un accord est donné sur le devis de l'entreprise Pétavit d'un montant HT de 1265,80 € pour le raccordement d'un avaloir au réseau pluvial et mise en place d'un regard.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal prend une nouvelle délibération pour modifier ou compléter certains domaines.

LIMITATION DE TONNAGE SUR LE « PONT DU LIET »

Suite à une inspection de la SNCF avec le responsable de l'assurance communale « Groupama » et pour des raisons de sécurité, un nouvel arrêté du Maire sera pris concernant l'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 3,5 T sur le passage du « PONT DU LIET ».

DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE RENTRÉE 2014

Une demande de dérogation scolaire est présentée au Conseil Municipal qui maintient sa position de refus. Une réponse sera apportée au demandeur.

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 septembre 2014

BUDGET

Mme Françoise Bosch et Mr Daniel Podechard présentent l'exécution budgétaire de la commune aux membres du Conseil Municipal.

COLIS DE NOËL 2014 POUR LES SENIORS ET REPAS

Comme chaque année, le CCAS procédera à la préparation des Colis de Noël de nos Seniors. Par ailleurs, le Conseil Municipal décide d'organiser un repas convivial à la salle des fêtes le Dimanche 15 mars 2015. Cette organisation sera affinée au cours des prochaines séances.

VISITE DE MME LA SOUS-PRÉFÈTE À CORGOLOIN

Le 16 juillet dernier, la Municipalité a reçu Madame la Sous-Préfète de Beaune pour une visite de Corgoloin, qui lui a permis de découvrir toutes les réalisations et les projets communaux.

SICECO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acte constitutif du groupement régional de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEEN en application de sa délibération du 14 juin 2014.

POINT SUR LA FORÊT

Intervention de Mrs Léonard Dillenschneider et Yves Chaudat pour :

- ⇒ Inscriptions en mairie des lots de bois : du 15 septembre au 16 octobre 2014 inclus (prix du taillis 3,00 € le stère et 5,00 € le stère pour les têtes de chêne)
- ⇒ Délibération à prendre pour la destination des coupes :
 - Cession de bois de chauffage 2015 -parcelle 14
 - Destination des coupes forêt sectionale de Cussigny - Parcelle 35

⇒ Fixer une date de réunion avec tous les conseillers municipaux et les services de l'ONF sur la présentation du projet définitif de l'aménagement forestier.

RENTRÉE SCOLAIRE 2014

Mesdames Stéphanie Da Costa et Armelle Mezzavilla font le point sur la rentrée scolaire avec les effectifs des écoles maternelle et primaire, les horaires des écoles avec les NAP, les acquisitions nouvelles de mobilier scolaire pour l'école maternelle de Corgoloin .

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'acquisition d'un nouveau matériel de vidéo projection avec écran blanc pour équiper une salle de classe à l'école primaire de Corgoloin.

LOTISSEMENT ORVITIS « SAUSSY »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, donne un avis favorable à la constitution de servitudes au profit de toutes les parcelles du lotissement, de passage sur la commune de Corgoloin, lotissement « Saussy » concédées sans soulte, l'une servitude de tréfonds, l'autre servitude de tréfonds et de passage. L'Assemblée autorise le Maire à signer l'acte à intervenir, les frais engendrés par cet acte seront à la charge d'Orvitis.

BULLETIN MUNICIPAL

La prochaine réunion de la Commission du Bulletin Municipal aura lieu salle polyvalente le Mercredi 17 septembre 2014 à 18H30.

LE CMJ**C'est quoi ?**

C'est un projet éducatif de la municipalité pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs. Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sera composé de 15 membres élus pour deux ans. Pour son bon fonctionnement le Conseil Municipal des Jeunes doit être un lieu d'expression et d'écoute, un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, un lieu d'action, un lieu de dialogue et d'échange entre les jeunes et les élus. Ce projet permet d'instaurer et de développer un dialogue inter-générationnel favorisant l'expression de tous et de tout âge.

Pour qui ?

Pour les élèves des classes de CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} résidants sur la commune de Corgoloin et les hameaux de Cussigny et de Moux. Vous êtes invités à vous impliquer dans la vie de la commune en faisant partie du tout premier Conseil Municipal des Jeunes.

Pourquoi ?

- ♦ Être initié à la citoyenneté et la vivre.
- ♦ Faire des propositions auprès du Conseil Municipal de la Commune.
- ♦ Élaborer et mener des projets.
- ♦ Être initié à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

**CANDIDATURE**

Je soussigné (e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date et lieu de naissance :

Tel :E-mail :

Classe : CM1 - CM2 - 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème}

Pose ma candidature pour un mandat de jeune conseiller (ère)

Date :

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné (e) :

Père/mère/tuteur légal de :

L'autorise à poser sa candidature au CMJ de Corgoloin et, s'il (elle) est élu(e) à assurer sa mission de conseiller (ère) durant son mandat.

Date :

Signature :

Corgoloin : la sous-préfète est venue à la rencontre des élus



A la salle Geroges Vigot, Anne Frackowiak-Jacob, entourée des élus. Photo C. Gauthray

Lors de la visite d'Anne Frackowiak-Jacob, sous-préfète de Beaune, la municipalité lui a présenté la vie communale, ses atouts et ses problèmes.

Anne Frackowiak-Jacob, sous-préfète de Beaune, a rendu visite, mercredi matin, à Jacky Moulin, maire de Corgoloin. Elle a été accueillie par plusieurs élus dans la salle Georges-Vigot pour une rencontre qui a duré plus de deux heures.

Madame la sous-préfète a découvert les spécificités et les atouts de Corgoloin avec la présentation commentée du site Internet récent de la commune, ce qui a donné lieu à de nombreux échanges. Plusieurs problèmes ont été évoqués : les dérogations scolaires, le conseil municipal ayant choisi de ne pas en accorder en dehors des trois cas légaux ; l'accessibilité à la salle des fêtes suite au refus par l'ABF de la réalisation d'un escalier élévateur ; le projet d'intercommunalité ; l'accueil des gens du voyage...

Concernant les travaux en cours et à réaliser, il faut citer l'assainissement et la réfection du réseau routier, le changement des panneaux de signalisation, la demande de la SNCF de remise en état du pont du Liet par la commune, la révision du PLU à l'échéance 2017.

Anne Frackowiak-Jacob, très à l'écoute, a constaté que « la commune de Corgoloin va bien, elle est en plein développement et est bien gérée financièrement ». S'en est suivi une visite sur le terrain avec les locaux de la mairie, la salle des fêtes, les places de la mairie et de la Gare, l'église pour terminer par la caserne du centre d'intervention et de secours des Deux Côtes.

Article paru dans le Bien Public du 22 juillet 2014

Collecte bouchons



La prochaine collecte de bouchons plastiques aura lieu Salle VIGOT le samedi 22 novembre 2014 de 9H30 à 11H30.



Pensez donc dès à présent à garder vos bouchons !



VŒUX 2015



Les habitants de Corgoloin sont cordialement invités le **vendredi 9 janvier 2015 à 19h00** à la salle des fêtes pour la présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal. Ce sera aussi l'occasion de remettre le cadeau de bienvenue aux nouveaux habitants.



147 élèves au R.P.I. de la Côte de Nuits !

Suite à l'intégration des élèves de Premeaux-Prissey depuis la rentrée, le RPI COMBLANCHIEN CORGOLOIN a été rebaptisé RPI DE LA CÔTE DE NUITS.

Il est à noter que suite à la venue de l'inspecteur d'académie à Corgoloin le jour de la rentrée et compte tenu des effectifs il a été décidé la réouverture de la 2^{ème} classe en maternelle qui a pu ouvrir le mardi 9 septembre. Bienvenue à notre nouvelle institutrice. Les nouveaux rythmes scolaires et les nouvelles activités périscolaires (NAP) ont été mis en place dès la rentrée par la Communauté de Communes de Nuits St Georges qui a la compétence périscolaire.

Des travaux de rénovation ont été entrepris pendant les vacances d'été à l'école maternelle. Dans la continuité des sanitaires qui avaient été rénovés l'an passé, l'entrée de l'école a été repeinte et du nouveau matériel a été commandé (bancs, porte manteaux) D'autres travaux seront programmés pour 2015 afin de continuer à rénover notre école qui en a grand besoin.

Rappel des horaires :

Ecole maternelle : Comblanchien : 8h55-11h55 et 13h40-15h55 / Corgoloin : 8h50-11h50 et 13h30-15h45

Les NAP se dérouleront les après-midis, pendant 45 minutes, après la classe

Ecole primaire : Comblanchien : 8h55-11h55 et 13h40-15h10 lundi et jeudi / 13h40 -16h40 mardi et vendredi

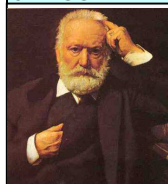
Corgoloin : 8h50-11h50 et 13h30-15h00 lundi et jeudi / 13h30-16h30 mardi et vendredi

Les NAP se dérouleront le lundi et jeudi après-midi, pendant 90 minutes, après la classe.

ECOLES	COMBLANCHIEN	CORGOLOIN	ENSEIGNANTS	Calendrier Scolaire 2014-2015			
				Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
				Rentrée scolaire des enseignants	Reprise des cours : lundi 1er septembre 2014		
				Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 2 septembre 2014		
				Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 18 octobre 2014 Reprise des cours : lundi 3 novembre 2014		
				Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 20 décembre 2014 Reprise des cours : lundi 5 janvier 2015		
				Vacances d'hivers	Fin des cours : samedi 7 février 2015 Reprise des cours : lundi 23 février 2015	Fin des cours : samedi 21 février 2015 Reprise des cours : lundi 9 mars 2015	Fin des cours : samedi 14 février 2015 Reprise des cours : lundi 2 mars 2015
				Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 11 avril 2015 Reprise des cours : lundi 27 avril 2015	Fin des cours : samedi 25 avril 2015 Reprise des cours : lundi 11 mai 2015	Fin des cours : samedi 18 avril 2015 Reprise des cours : lundi 4 mai 2015
				Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2015		
MATERNELLE (63 élèves) - 3 classes Directrice : Madame BRIDET							
Toute Petite Section	1		Madame PINGUET				
Petite Section	10						
Moyenne Section	5						
Grande Section	1						
Petite Section		15	Madame MAILLOT				
Moyenne Section		7					
Grande Section		24	Madame BRIDET				
PRIMAIRE (84 élèves) - 4 classes Directrice : Madame BENEDETTI							
Cours Préparatoire		14	Madame PRUDON				
Cours Élémentaire 2ème année		6					
Cours Élémentaire 1ère année		22	Madame LAMBERT				
Cours Élémentaire 2ème année	10		Madame BENEDETTI et Madame GERBENNE				
Cours Moyen 1ère année	10						
Cours Moyen 2ème année	22		Mlle PAGANT				



« Quand j'étais petit, ma mère m'a dit que le bonheur était la clé de la vie. A l'école, quand on m'a demandé d'écrire ce que je voulais être plus tard, j'ai répondu :



« Pour faire un citoyen, commençons par faire un homme. Ouvrons des écoles partout. »

Citation de Victor Hugo sept. 1862



« Quand j'étais petit, ma mère m'a dit que le bonheur était la clé de la vie. A l'école, quand on m'a demandé d'écrire ce que je voulais être plus tard, j'ai répondu «heureux». Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question, je leur ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie. »

John Lennon



Nouvelle commission communale des impôts directs



La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Cette commission comprend sept membres :

- ♦ Le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- ♦ Et six commissaires.

Les commissaires doivent :

- ♦ être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- ♦ avoir au moins 25 ans ;
- ♦ jouir de leurs droits civils ;
- ♦ être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- ♦ être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Enfin, lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou de forêts, ce qui est le cas pour notre commune.

Les commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Composition de la commission (période comprise entre le 18 septembre 2014 et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal élus en mars 2014)

Rôle de la commission

La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- ♦ elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts) ;
- ♦ elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts) ;
- ♦ elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts). Son rôle est consultatif ;
- ♦ elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du code général des impôts) ;
- ♦ elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

Convocation de la commission

L'article 345 de l'annexe III au code général des impôts prévoit que la commission communale des impôts directs se réunisse à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques, ou le cas échéant de son délégué, et sur convocation du maire ou de l'adjoint délégué ou à défaut du plus âgé des commissaires titulaires.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
M. Bruno MUNERET	M. Alain LAGOUTTE
M. Miche MENY	M. Jean BETTREMIEUX
M. Damien GACHOT	M. Alain SAUVAIN
M. Mickaël ROMBOLETTI	M. David DUFOUR
M. Didier FORNEROL	Mme Françoise MICHAUD-AUDIDIER
M. Daniel DURAND - 21700 COMBLANCHIEN	M. Jocelyn CONTET - 21700 COMBLANCHIEN



UN LIEU DE MEMOIRE : LE MONUMENT AUX MORTS



La commémoration cette année du centenaire de la «grande guerre » et principalement la lecture du dernier prix Goncourt (2013) : «AU REVOIR LA HAUT » de Pierre Le MAÎTRE que je recommande vivement à tous m'a donné l'idée de ces quelques lignes. La Nation toute entière mobilisée, 8 millions d'hommes, 1 français sur 5, sous les drapeaux, **1.450.000 morts**.

La généralisation des monuments aux morts est à l'image du traumatisme.

Toutes les communes n'en auraient sans doute pas élevées, si elles n'avaient toutes eu à y graver le nom de plusieurs de leurs enfants.

Dans sa session extraordinaire du 18 avril 1919, le Conseil Municipal de la Commune de CORGOLOIN décidait :

- la pose d'une plaque commémorative à l'intérieur de la Mairie en souvenir des enfants de Corgoloin, mort pour la France.

- désigner un Comité chargé de recueillir les souscriptions particulières, de choisir un modèle de monument à ériger au cimetière.

Ce monument sera finalement érigé en bordure de la rue de la gare dans une propriété privée appartenant à Mr PASSEROTTE qui a fait don de l'emplacement à la Commune.

Le 4 juin 1921 le Maire informait le Préfet que « ledit monument est terminé comme gros œuvre, il reste à terminer l'entourage et la grille ».

L'inauguration eu lieu le dimanche 7 août 1921.

Le journal « Le Progrès » relatait l'événement :

« La cérémonie a commencé à 10 heures, par un service religieux, célébré à l'église par Mr Renaud, curé de Corgoloin, service qui a été suivi de la bénédiction du monument.

L'après-midi, a eu lieu la cérémonie civile, sous la présidence d'honneur de Mr CAMUZET, député. »

« Ce monument, exécuté en belle pierre du pays, se compose d'un socle surmonté d'une pyramide, sur laquelle a été sculpté en relief un poilu tenant à la main une palme destinée à ses camarades tombés au champ d'honneur. Il est l'œuvre de M. E. SAUVAIN, pour l'architecture, de la maison FEVRE pour la fourniture et la taille, et de MM. J. GASQ et LENOIR pour la sculpture. »

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle place de la gare, dans sa séance du 19 février 2009, le Conseil Municipal décida, le déplacement du monument aux morts dans cet espace nouvellement créé, pour une meilleure visibilité, et sérénité des cérémonies.

Avec mon grand-père (deux fois gazé à Verdun), mon père (5 ans prisonnier en Allemagne), puis comme élu, j'ai participé à bien des défilés. Un nom est inscrit dans ma mémoire et peut-être dans celles de mes fils : « **ANCIAUX Louis, mort pour la France** »...suit, 40 appels pour 1914-1918, et 5 pour 1939-1945

On peut s'interroger sur les défilés, et les discours de circonstance aux pieds de ces monuments lors des commémorations nationales.

« Mais si la République n'est pas vivante dans le cœur des citoyens, l'enseignement est stérile... Le souvenir du passé n'a plus d'impact pour le présent et plus de sens pour l'avenir » (extrait les Lieux de Mémoire : Pierre NORA/ Antoine PROST).

Alors... emmenez vos petits-enfants, vos enfants, défiler...

Denys CHEVILLON



POINT SUR LES TRAVAUX ASSAINISSEMENT



L'eau est source de vie, il y donc lieu de séparer les eaux usées que nous produisons des eaux pluviales et de leur assurer un traitement particulier.

C'est enfin chose faite à Corgoloin, l'avancement est en phase terminale et il ne restera bientôt plus traces de nos routes et trottoirs meurtris par de profondes tranchées pour y enterrer des canalisations qui vont guider nos eaux souillées vers la plaine en croisant les trains à 4,5m de profondeur sous la voie ferrée dont les passages par forage se

terminent à deux endroits : au niveau de Rocamat et au bout de l'impasse du Pâtis au niveau du passage piéton de la voie ferrée.

Concrètement, la voie romaine se termine et seules la rue de la gare, le milieu de la rue du petit Paris et l'impasse de la Truode connaîtrons encore quelques remous d'ici fin novembre.

Au bout de cette impasse en bordure de champ un poste de refoulement est installé, il y sera opéré un premier traitement par chlorure ferrique (du chlore); alors des petits hommes verts viendront régulièrement (toutes les semaines environ) surveiller le bon fonctionnement de cet ensemble et nettoyer les grilles des quelques déchets solides qui auraient pu nous échapper dans nos eaux usées, il nous faut donc être vigilants sur le contenu de nos rejets et assurer un branchement correct lors de nos raccordements individuels lorsque le top départ nous sera donné.

Il faut noter que ces travaux en phase terminale n'auront duré qu'un an alors qu'ils étaient prévus sur deux ans maximum, ce résultat est obtenu grâce à un hiver dernier plutôt clément qui n'a pas interrompu l'ouvrage et surtout grâce aux différentes entreprises de travaux publics qui ont su en entente parfaite mener de front plusieurs chantiers sous la baguette d'un Cabinet d'ingénieurs et de la Communauté de Commune présents en permanence sur l'ensemble des chantiers.

Il faut remercier ces entreprises intervenantes et leur personnel qui se montrent polis et courtois en assurant des passages de canalisations aux meilleurs endroits de nos habitations et souvent au delà des limites de la commune (passage sous les entrées, les murs, les portails) afin d'éviter de gros travaux de raccordement aux habitants.

A l'inverse certains habitants ont prouvé leur sympathie à toutes les équipes intervenantes par leur gentillesse lorsqu'il faisait froid, puis chaud ou qu'il pleuvait leur proposant abri ou boissons. Dans quelques mois l'assainissement sera terminé, nous abandonnerons fosses septiques et bacs à graisse, nos eaux usées seront traitées seules et ne maltraiterons plus nos eaux pluviales.

Pour votre information et surtout celle des riverains concernés : des caniveaux ont été posés sur le bord de la RD974 coté droit en allant sur Beaune, leurs abords (trottoirs) ont été repris soit par grève concassée soit par enduit bicouche (bitume).

Ces travaux retardés par ceux d'assainissement ont été réalisés suivant un devis et surtout une subvention obtenue en 2011, la réalisation correspond donc à ce dossier. Afin d'assurer une finition par enduit bicouche sur la totalité du trottoir jouxtant ce nouveau caniveau, un devis a été demandé à l'entreprise Noirot qui a réalisé ces travaux, ce qui répondrait bien sûr à la demande de plusieurs riverains qui nous ont interpellé sur le sujet.

Devis en main, une décision sera prise par le conseil Municipal.





CREATION D'UN PLAN PAYSAGE SUR LE PERIMETRE DU BASSIN CARRIER



Dans le cadre de la démarche de classement des climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, un plan de gestion, qui constitue le cœur du dossier soumis aux instances internationales, a été élaboré.

La partie du « territoire UNESCO » située entre Nuits-Saint-Georges et Ladoix-Serrigny, couvrant notamment le bassin carrier historique de Comblanchien présente certaines

faiblesses paysagères.

Bien que des préconisations concernant la résorption progressive de certains points noirs paysagers soient d'ores et déjà établies par le SCOT, il est apparu opportun aux différents acteurs de la démarche du classement de les renforcer grâce à l'élaboration d'un « Plan paysage ».

A cet effet, un comité de pilotage a été constitué, composé de l'Etat, de la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, des communes concernées (Chaux, Comblanchien, Corgoloin, Magny-les-Villers, Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey, Villars-Fontaine, Villers-la-Faye, Ladoix-Serrigny), du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'association pour le classement des climats et des représentants des professionnels des carrières et de la viticulture.

L'élaboration de ce « Plan paysage » doit être portée par une collectivité locale. Ce sera la Communauté de Communes qui assurera la maîtrise d'ouvrage de cette démarche au titre de sa compétence Aménagement de l'espace, avec l'assistance de la DREAL : elle assurera le portage de l'étude préalable et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions dont la réalisation incombera aux différents acteurs concernés.

Le coût de l'étude réalisé par un prestataire spécialisé est estimé à 40 000€. L'Etat (DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et l'association pour le classement des climats interviennent chacun à hauteur de 10 000€. D'autres financeurs potentiels (Département, région) doivent encore se positionner quant à leur participation. Le coût résiduel hors subvention de cette étude sera répartie entre la communauté de communes (25%) et les communes concernées (75%) en fonction de leur population.

Composition du comité de pilotage :

- ♦ Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges ou son représentant.
- ♦ Les Maires des communes de Chaux, Comblanchien, Corgoloin, Magny-les-Villers, Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey, Villars-Fontaine, Villers-la-Faye, Ladoix-Serrigny ou leur représentant.

Composition du comité technique :

- ♦ Monsieur Alain Cartron, Président de la Communauté de Communes.
- ♦ Monsieur Didier Toubin, Maire de Comblanchien, village centre du dispositif.
- ♦ Monsieur Pierre-Alexandre Privolt, Maire de Villers-la-Faye, commune particulièrement concernée.



A CORGOLOIN, pas d'insulte... mais restons vigilants !



Il y a le radar qui sanctionne, le radar pédagogique et il y a désormais le radar qui insulte... C'est ce qu'ont découvert les habitants de la petite commune d'Eaucourt-sur-Somme, dans la Somme, et dont le maire très médiatique n'est autre qu'Henri SANNIER.

Quand le conducteur arrivait trop vite, l'inscription «Chauffard. Fuck you» («Va te faire foutre», NDLR) apparaissait sur l'écran. Au début, les habitants ont pensé mal lire et ont donc volontairement multiplié les excès de vitesse pour s'assurer qu'ils n'avaient pas la berlue. Mais non! Dans le coin, on a pensé tout d'abord que des petits malins étaient parvenus à s'introduire dans le dispositif informatique de l'appareil. En réalité, il s'agit d'une blague de potache faite par un employé de la société qui fabrique ces machines!

A Corgoloin, on n'insulte pas mais l'équipe municipale tenait à faire le point après la mise en place de ses quatre radars pédagogiques.

Période du 20 août 2014 au 20 septembre 2014

EMPLACEMENT DES RADARS	NOMBRE DE VEHICULES PERIODE	NOMBRE DE VEHICULES par JOUR	VEHICULE EN EXCES	EN REGLE	< 10 kms	< 20 kms	<30 kms	< 40 kms	< 50 kms	>=50 kms
RD 974 sens	217 798	7 026	64,25%	77 869	60 001	49 310	23 066	6 084	1 178	290
RD 974 sens Di-	182 933	5 901	57,01%	78 642	54 288	35 733	10 895	2 533	594	248
Rue de la Bretenière	22 096	713	45,46%	12 051	4 730	3 299	1 446	417	114	39
Chemin de Monsieur	35 334	1 140	34,59%	23 112	7 093	3 689	1 098	263	56	23

Il faut noter dans le cadre de la prévention, la prise de vitesse se fait actuellement environ 50 m avant les panneaux Corgoloin donc les légers dépassements (jusque 70 km/h) ne prouvent pas que les véhicules ne soient pas à 50 km/h au niveau des panneaux d'entrée de notre village.

Nous envisageons d'affiner les réglages pour que la vitesse soit prise au niveau des panneaux Corgoloin. Néanmoins, on relève encore un certain nombre de dépassement de la vitesse autorisée matérialisé par l'affichage du nombre de points que l'automobiliste risque de perdre en cas de contrôle par la gendarmerie. Sachez que l'équipe municipale mettra tout en œuvre pour protéger ses administrés contre ces abus que nous ne pouvons plus accepter.



La blonde en Ferrari

Sur l'autoroute, un contrôle radar enregistre une Ferrari à 19 Km/h. Le policier qui vient d'effectuer le constat rattrape donc, en trotinant, le véhicule et tape à la vitre pour demander des explications. Au volant, une blonde lui répond en souriant :

- Je respecte les limites de vitesse indiquées sur les panneaux. Il y a inscrit "A 19" alors je vais à 19...

Le policier répond en souriant:

- Mais non, A19, c'est le numéro de l'autoroute, ce n'est pas la limite de vitesse !

Et regardant la passagère, il rajoute : Vous devriez vous dépêcher car votre amie a l'air d'être malade. Elle est toute blanche...

Et la blonde : - Je crois que c'est parce qu'on vient de quitter l'A313.





RECENSEMENT DE LA POPULATION

Comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, Corgoloin fait l'objet d'une collecte tous les 5 ans auprès de l'ensemble de sa population.

Votre réponse est importante, la qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi. Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont uniquement transmises à l'INSEE.

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire, Monsieur MOULIN, se rendra à votre domicile à partir du jeudi 15 janvier 2015.

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Quelques jours plus tard, à un moment convenu ensemble, il les récupérera lorsque ceux-ci seront renseignés. En cas d'absence, vous pouvez renvoyer directement les questionnaires à la Mairie ou à l'Insee.

Les questionnaires devront être remis à l'agent recenseur ou retournés à la Mairie au plus tard le vendredi 20 février 2015.

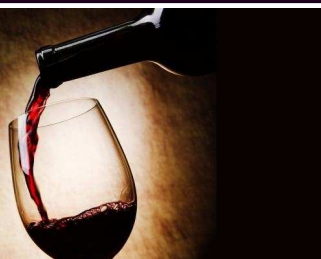
Nouveauté 2015 : l'agent vous propose de répondre par internet et vous acceptez. Vous allez sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr.

Vous cliquez sur le bouton « recensement en ligne, c'est ici »

Vous entrez votre identifiant et votre mot de passe qui figurent sur la notice remise par l'agent recenseur.

Vous saisissez les informations concernant votre logement. Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la Mairie au ☎ 03.80.62.98.19

Quelques vers ... d'un poète épicurien !



En ces périodes d'élection
Beaucoup se posent des questions
C'est compliqué d'être français
Dans cette Europe chahutée.

Mais ne perdons pas notre foi
Puisque nous sommes Corgolinois
Et travaillons à l'unisson
Pour l'essor de notre région.

Car on l'aime notre BOURGOGNE
Celle qui fait rougir nos trognes.
Nous sommes souvent entre amis
Autour d'une table bien garnie.

Cet art de vivre bourguignon
Qui perdure dans nos salons
Nous vient du don de cette terre,
N'oublions pas le savoir faire.

Comment un cep si tordu
Peut donner de belles grappes charnues ?
Comment cet escargot qui bave
Donne un mollusque si suave ?

Que dire de cet aligoté
Longtemps dans nos caves oublié
Et qui ressort grand vainqueur
En un kir aux belles couleurs.

Car le cassis vient d'un buisson,
Petit arbuste plutôt chétif
Mais il parfume nos boissons
Qui ravit nos apéritifs.

Alors, si la cuisinière
Prend le temps de chauffer son four
Elle fait monter quelques gougères
Et là, c'est une histoire d'amour.

Si j'évoque quelques recettes,
Je pense à nos œufs en meurette,
Ou, un œuf le plus banal
Se transforme en plat royal.

Et comme il faut bien subsister
Pour ne pas rester sur sa faim
C'est le moment de cuisiner
Et de faire un bon coq au vin.

Pour continuer dans un autre âge
Je n'oublierai pas le fromage.
Et oui, il n'est jamais trop tôt
Pour s'attaquer à un Cîteaux.

Il nous vient de ce monastère
D'où s'échappent de longues prières.
Mais sous cette bure tressée
Se cachent bien des fromagers.

Au dessert, pour terminer,
Je pense à un joli soufflé
Prunelle ou marc de Bourgogne,
Que l'on déguste sans vergogne.

Voici donc l'échantillon
D'un chemin de table bourguignon
Qu'ensemble nous partageons,
N'oublions pas notre mission,

Qui passe par l'information
De cette revue communale
« L'écho de la pierre et du vin »
Du village de CORGOLOIN,

Si le découpage des régions
Unit Bourgogne et Franche-Comté
Il pourra tout se raconter,
Nous serons toujours Bourguignons !

Philippe HERITIER
(Conseiller Municipal de Corgoloin)

BIENVENUE AU NOUVEAU BOULANGER

Agnès Jeannet et Cédrik Scheltens sont arrivés en juillet dernier pour reprendre la boulangerie de Corgoloin. Ils étaient auparavant dans le Jura à Chaus-sin ; Cédrik y était boulanger, mais pas encore à son compte.

Agnès est née à 15kms d'Arbois, région de vignobles qu'elle retrouve à Corgoloin ; ils ne voulaient pas d'un trop grand magasin et surtout pas en ville !

La boulangerie accepte les paiements par carte bancaire sans minimum ; les livraisons à domicile ne coûtent que 5 centimes de plus par article. Des produits d'épicerie et de dépannage sont disponibles (lait, eau, aliments chiens et chats, papier toilette...).

Un conseil : en cas de commande importante, il est prudent de prévenir avant que Cédrik ne fabrique la pâte (ce qu'il fait l'après-midi pour le pain du lendemain).

03 80 62 93 34 et 06 35 59 86 22

boulangeriecorgoloin@sfr.fr

Horaires : lundi mardi jeudi vendredi samedi : 6h30 -13h30 et 16h-19h30

Fermé le mercredi et le dimanche après-midi

Bonne chance à nos nouveaux boulangers !



Communiqué



Les sapeurs-pompiers du C.I.S. des deux Côtes vous informent de leur passage pour leur traditionnelle tournée des calendriers 2015 qui débutera début novembre.

Merci d'avance pour votre accueil chaleureux. L'amicale organise une soirée choucroute, le samedi 14 février à la salle des fêtes de Ladoix-Serrigny.

Inscriptions auprès de Sébastien Gaillard au n° de téléphone : 06 61 49 65 13. (attention : les places sont limitées)

FETE DE LA MUSIQUE



Cette année, dans le cadre de la fête de la Musique, la commune de Corgoloin a proposé un concert de JAZZ avec la participation de l'orchestre « Le Grenier à Sel ». Cette formation a enchanté l'assistance pour profiter de cet après-midi ensoleillé et musical. Bravo aux musiciens : Jacques Lorenzo, au piano, Gérard Stanislas, à la guitare, Pierre Hugon, à la basse, Christian Millanvois, à la batterie et Pierrette Brida-Marquet, au chant.

Festival du Rire du Pays Nuiton 2014

Cette année le Festival se déroulera sur plusieurs week-ends, avec toujours différents types de spectacles :

- ♦ **dimanche après-midi**
26 octobre
Salle L'INSOLITE
d'Argilly à 15h30 :

Pour les jeunes et toute la famille "Holdup au far-West" par la Compagnie Artishow.

- ♦ **Dimanche 9**
novembre **Salle des**
Fêtes de Nuits-St-
Georges à 17h00 :

"Vous l'y avez demandée, la v'là : La Madeleine Proust »

- ♦ **Vendredi 14 novembre à 20h30** **Salle des fêtes**
de Comblanchien : « La mariée était moche » un spectacle pour 1h30 de rire et de bonne humeur avec Christophe Robin et la troupe des Mots Dits.

- ♦ **Samedi 15 novembre à 20h30** **Salle des fêtes**
de Comblanchien : « Ravi de vous rencontrer » par la compagnie locale Cassis Théâtre.

Info : service culture ☎ 03 80 62 01 35

ou sur

www.paysdenuitssaintgeorges.com





A CUSSIGNY

Maussade le mois de juillet ? En tous cas, pas à Cussigny, sans doute son microclimat...

Le 19 juillet avait lieu la fête des voisins du hameau : toujours fidèle, une cinquantaine de cussigniens étaient au rendez-vous pour un programme chargé : apéritif, barbecue, baignade, chansons, jeu de quilles, partie de foot...et c'est déjà l'heure du dîner, et on remet ça...

Ce fut l'occasion de mieux connaître les nouveaux habitants et leurs enfants.

On pense déjà au millésime 2015 !



AU SAUSSY

Une nouvelle édition du repas de quartier des Corgolinois "du Saussy" a eu lieu le 29 juin. La grêle et la pluie n'ont pas entamé la bonne humeur de tous, petits ou grands, et la joie de se retrouver autour des agapes du midi et du soir... Et pour ne pas être en reste avec l'évènement du moment, une séance de visionnage des exploits de divers footballeurs mondiaux a été improvisée, et chacun a pu y aller de ses encouragements.



Repas champêtre CLUB SOURIANT AU PASSÉ

C'est dans une ambiance très conviviale que les membres du Club Souriant Au Passé se sont réunis le 7 Août pour leur traditionnel repas champêtre.

Cette superbe journée s'est terminée par une sympathique partie de pétanque.

Le Club se réunit tous les jeudis après-midi de 14h à 17h30 à la salle Georges Vigot.

Les jeunes retraités qui désirent se joindre à nous seront les bienvenus.

Contact : Janine Fornerol ☎ 03 80 62 98 50

QUARTIER BRETONNIERE

Le samedi 5 Juillet les habitants du quartier Bretonnière se sont réunis au caveau du Domaine Fornerol pour leur traditionnelle fête des voisins. Chacun avait apporté salades, desserts et quelques bonnes bouteilles pour déguster les grillades au barbecue. Le partage du repas s'est fait dans une très bonne ambiance. Outre le beau temps, la bonne humeur et l'amitié étaient au rendez-vous.

Cette rencontre conviviale qui permet de resserrer les liens entre les habitants a rassemblé une quarantaine de personnes. Merci à tous. Les festivités se sont terminées tard dans la soirée. Bravo à Marguerite et à Jean-Louis les organisateurs de cette soirée et à l'année prochaine !



ARBRE DE NOËL



La municipalité et le CCAS organisent le vendredi 19 décembre un arbre de Noël pour les enfants du village nés après le 1er janvier 2003. Les enfants pourront assister à un spectacle qui débutera à 18h30, suivi de la venue du Père Noël. Un verre de l'amitié clôturera la soirée. Afin de vous inscrire, merci de remplir le coupon réponse ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.



NOM

PRENOM 1^{er} enfant : date de naissance :/...../.....

PRENOM 2^{ème} enfant : date de naissance :/...../.....

PRENOM 3^{ème} enfant : date de naissance :/...../.....

PRENOM 4^{ème} enfant : date de naissance :/...../.....

Adresse

.....

Les colis de Noël pour nos aînés



Cette année, le CCAS et les conseillers municipaux distribueront le colis de fin d'année le dimanche 21 décembre entre 10h et 12h. Merci de votre accueil.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Dans le cadre du centenaire de la guerre 1914/1918, nous recherchons des témoignages de Corgolinois sous forme de lettres adressées ou reçues de soldats qui combattaient. Au cas où des personnes souhaitent lire ces témoignages lors de la cérémonie au monument aux morts ce 11 novembre 2014, ou contribuer à la préparation de ce moment, nous vous proposons d'en faire part au secrétariat de la mairie afin de constituer un groupe qui fera le choix des lectures et préparera la cérémonie. Les personnes de tous les âges seront les bienvenues afin que chaque génération soit représentée.



Dimanche 26 octobre à 14h00 : LOTO « ESPOIRS POUR JADE » à la salle des fêtes de Corgoloin (réservations au 03.80.62.72.21)

Samedi 8 novembre à 20h00 : LOTO DU FCCL à la salle Pierre Gourillon de Ladoix-Serrigny (réservations au 03.80.26.48.33)

Samedi 3 janvier à 20h00 : LOTO « LECTURE JEUNESSE CORGOLOIN » à la salle des fêtes de Corgoloin. Ouverture des portes à 18h30 - Animation Michel

Dimanche 25 janvier à 14h00 : LOTO « Amicale du C.I.S. des Deux Côtes » à la salle Pierre Gourillon de Ladoix-Serrigny.

◆ NOS PEINES

Le conseil municipal s'associe à la peine de la famille qui a perdu un être cher et lui présente ses sincères condoléances.

⇒ SIMARD Marie-Thérèse veuve
CHAUDAT décédée le 12 septembre 2014 à Corgoloin

Téléphones utiles

Numéros

SAMU	15
Police	17
Gendarmerie de Nuits-Saint-Georges	03 80 62 44 51
Pompiers	18
Groupe médical du Colombier - 20 place de la Mairie 21700 CORGOLOIN - Docteurs Nathalie Catineau et Rémy Durand	03 80 62 90 51
Pharmacie de garde	3237
SOS 21 - Médecins généralistes	03 80 78 68 68
Maison médicale de garde du pays beaunois - 6 avenue Guigone de Salins 21200 BEAUNE	03 80 24 96 32
Hopital de Beaune	03 80 24 44 44
Centre anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité famille (service social) M.S.P. 3, rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR - aide à domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo services publics	3939
Drogues info service	0.800.23.13.13
Sida info service	0.800.840.800
Alcooliques anonymes	03 80 30 27 00

◆ DÉCHETTERIES

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre 2014 au 31 mars 2015

Quincey

- ⇒ Lundi 9h00 à 12h00
- ⇒ Mercredi de 14h00 à 17h00
- ⇒ Samedi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Nuits-Saint-Georges

- ⇒ Lundi au vendredi : 14h00 à 17h00
- ⇒ Samedi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

◆ SERVICES & COMMERCE

MAIRIE : ouverture au public - Le lundi, mardi et le Jeudi de 14h00 à 18h00 - ☎03 80 62 98 19

AGENCE POSTALE COMMUNALE : ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 11h30

BIBLIOTHEQUE : mardi 16h30/18h30 / samedi 10h00/12h00 (fermeture vacances scolaires). **Ouverture exceptionnelle : affichage sur la vitrine extérieure.**

◆ MARIAGE

Le conseil municipal présente ses vœux de bonheur aux mariés qui se sont unis dans notre mairie.

⇒ Anthony Guillaume Franck DESFOUX et
Mélanie Anne Lucie BOURGAULT le 12 Juillet 2014

◆ NAISSANCES

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.

⇒ BAZEROLLE Hélène Claire née le 17 juin 2014 à Beaune

⇒ LEVAUX Thiago né le 30 septembre 2014 à Beaune

◆ AGENDA

⇒ **Dimanche 26 octobre à 14h00** : Loto « Espoir pour Jade » salle des fêtes de Corgoloin

⇒ **Samedi 8 novembre à 20h00** : « Loto F.C.C.L. » salle des fêtes de Ladoix-Serrigny

⇒ **Mardi 11 novembre à 10h45** : commémoration centenaire de la Grande Guerre 1914/1918

⇒ **Samedi 22 novembre de 9h30 à 11h30** : collecte des bouchons plastique - salle G. Vigot

⇒ **Vendredi 19 décembre à 18h30** : Arbre de Noël - salle des fêtes.

⇒ **Dimanche 21 décembre de 10h00 à 12h00** : distribution des colis aux aînés.

⇒ **Samedi 3 janvier à 20h00** : Loto "Lecture Jeunesse Corgoloin" - salle des fêtes de Corgoloin.

⇒ **Vendredi 9 janvier à 19h00** : Voeux du Maire et du Conseil Municipal.

⇒ **Dimanche 25 janvier à 14h00** : Loto "Amicale C.I.S. des deux Côtes" - salle des fêtes de Ladoix-Serrigny.

⇒ **Samedi 14 février à 20h00** : Choucroute Amicale C.I.S. des deux Côtes" - salle des fêtes de Ladoix.

PROCHAINE PARUTION : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations pour le 6 février 2015 au plus tard. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le Maire, et que le journal se doit être un instrument d'information, et en aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.

Prochain n°
Début MARS
Bonne lecture !